

## **Publications périodiques**

---

Comptes annuels

---

**MGI COUTIER**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 21 392 832 Euros  
Siège social : 975 Route des Burgondes à 01410 Champfromier (France).  
Immatriculée 344 844 998 RCS Bourg en Bresse

**1 - Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés**

Les comptes sociaux annuels & leurs annexes au 31 décembre 2017 et les comptes consolidés et leurs annexes au 31 décembre 2017 publiés sur le site [www.mgicoutier.fr](http://www.mgicoutier.fr) et sur le site de l'AMF le 25 Avril 2018, ainsi que le projet d'affectation du résultat, le renouvellement de l'autorisation pour l'achat et revente de titres MGI COUTIER selon contrat d'animation, l'approbation des rémunérations des membres du Directoire mentionnés dans notre convocation publiée le 25 avril 2018 pour avis préalable de réunion et le 11 mai 2018 pour avis de convocation, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 30 mai 2018.

Les renouvellements des mandats des co-commissaires aux comptes titulaires ORFIS SA BAKER TILLY représentée par M Jean-Louis FLECHE et MAZARS SAS représentée par Monsieur Bruno POUGET ainsi que les nominations de chaque suppléant respectif à savoir de Monsieur Philippe GALOFARO et Monsieur Bruno GENEVOIS publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires N° 57 du 11 mai 2018 ont été approuvés sans modifications par l'Assemblée, pour une durée de 6 exercices.

**2 - Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 29.377.936,59 euros de la manière suivante :

— d'une part, aux actionnaires à titre de dividendes, pour un montant de 8.022.312,00 euros soit un dividende brut par action de 0,30 euro ; étant précisé qu'il n'y a pas eu de versement d'acompte de dividende, soit un dividende brut à verser par action de 0,30 euro qui sera mis en paiement au siège social le 8 juin 2018 ;

— d'autre part, en report à nouveau pour le solde soit un montant de 21.355.624,59 euros.

Cette distribution est identique en valeur par rapport à l'année précédente au titre de 2016 (0,30 euro brut).

**3- Changement de dénomination sociale**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « **AKWEL** » à compter de la présente assemblée et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit :

**« ARTICLE 3 – DENOMINATION**

*La dénomination de la société est :*

**“ AKWEL ”**

*Tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme", ou des initiales "S.A.", "à Directoire et Conseil de Surveillance" et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que du lieu et du numéro d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. »*

**4- Attestations des Commissaires aux Comptes**

Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurent dans le rapport annuel 2017 disponible sur le site [www.akwel-automotive.com](http://www.akwel-automotive.com)